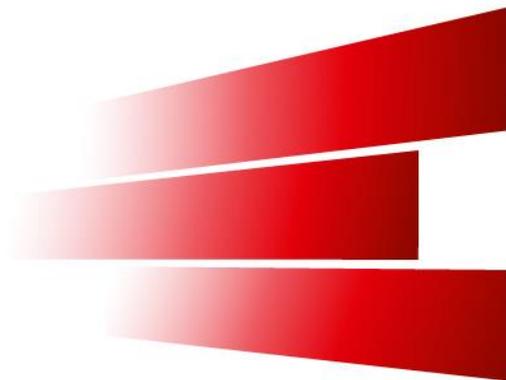


Manuel des régions de la FSH



**HAND
BALL**
SCHWEIZ
SUISSE

Élaboré par : Bureau central de la FSH
Date d'élaboration : 28 juin 2016
Version : 1.4
Date de modification : 3 janvier 2023

SHV | Schweizerischer Handball-Verband
FSH | Fédération Suisse de Handball
FSP | Federazione Svizzera di Pallamano
SHF | Swiss Handball Federation

Schweizerischer Handball-Verband
Geschäftsstelle
Tannwaldstrasse 2
CH-4600 Olten

Phone +41 (0)31 370 70 00

shv-fsh@handball.ch
www.handball.ch

Sommaire

1	Introduction	3
2	Régions de la FSH	4
2.1	Comités.....	4
2.2	Adresse des régions	5
2.3	Statuts	5
2.4	Logos.....	5
2.5	Assemblées régionales des membres (AdM)	6
2.6	Carte de fonctionnaire.....	6
2.7	Affiliation aux fédérations régionales	6
3	Compétences et tâches des régions.....	6
3.1	Assistance de droit public	6
3.2	Evénements régionaux	6
3.3	Communication	7
3.4	Sponsors régionaux.....	8
3.5	Réception de salle	8
3.6	Budget régional	8
3.7	Contrôle des factures.....	9
3.8	Compétition et Coupe.....	9
3.9	Promotion du handball.....	10
3.10	Sélections régionales	11
3.11	Centres régionaux d'entraînement	11
3.12	Formation.....	11
3.13	Réductions.....	11
3.14	Archives et entrepôt.....	12
4	Fédération Suisse de Handball	12
4.1	Interlocuteurs : Direction	12
4.2	Interlocuteurs : Responsables.....	13
4.3	Liens vers la FSH.....	15
4.4	Membres.....	15
4.5	Organisations partenaires de la FSH.....	17
4.6	Bureau FSH à Olten	17
5	Modifications et entrée en vigueur	17

1 Introduction

Chers membres des comités des associations régionales et amis du handball dans les régions,

je suis heureux de vous présenter la quatrième édition adaptée du « Manuel des régions » pour la saison 2022/23 déjà en cours.

Le manuel a pour objectif de reprendre les différents thèmes et les différentes questions qui surgiront au cours des saisons à venir et de servir de base de travail commune. Le document « Définition : Futures activités & organisation des régions » du 3 mars 2016, qui a été élaboré dans le cadre de la réorganisation et de la centralisation de la Fédération suisse de handball, reste le document de base.

Daniel Willi est votre contact principal concernant les affaires quotidiennes et se tient à votre disposition pour toutes questions concernant le manuel et les thèmes spécifiques aux régions. Bien entendu, les membres de la direction, les responsables de section ainsi que le domaine Communication représentent vos intérêts.

Nous travaillons avec vous à l'avenir du handball, afin d'accomplir notre vision annoncée dans la stratégie 2025, de nous transformer en une organisation orientée vers les services et d'être prêts à affronter les changements constants et rapides de notre société et du monde numérique.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2022/23 déjà entamée et vous remercions chaleureusement pour votre engagement.

Cordiales salutations,

Jürgen Krucker
Directeur

2 Régions de la FSH

2.1 Comités

Généralités

La fonction de « membre du comité régional » est une fonction bénévole et ne devrait pas excéder 76 heures par an et par personne (valeur indicative).

Dans l'idéal, le comité est composé de 3 à 5 membres. Les compétences requises sont les suivantes:

- a) Des «spécialistes du réseautage» pour les contributions cantonales.
Une personne qui, dans au moins un canton, est parfaitement au courant des besoins.
- b) Encadrement des sponsors, des membres honoraires et des clubs régionaux.
- c) Une «personne de projet» pour soutenir les employés du bureau central de la FSH.
- d) «Finances»: une personne possédant les connaissances adéquates.
La comptabilité sera centralisée.

En cas de retrait d'un membre de comité, la région est dans l'obligation de trouver un successeur. La FSH la soutient dans cette recherche. La région signale à la FSH les changements de personnel au sein du comité et transmet les coordonnées.

La FSH organise une fois, éventuellement deux fois par an (en automne, evtl. au printemps) une réunion avec les présidents ou membres des comités régionaux pour des échanges personnels.

01 [Handball-Regionalverband OST](#) (OST)

Président: Olivier Gretler, +41 76 488 03 33, olivier.gretler@hrvost.ch
Finances: Daniel Sommer, +41 79 434 60 42, daniel.sommer@hrvost.ch
Membre: Barbara Jungclaus, +41 79 562 60 67, barbara.jungclaus@hrvost.ch

03 [Zürcher Handball-Verband](#) (ZHV)

Président: Bruno Künzle, +41 79 541 63 53, bruno.kuenzle@handballzhv.ch
Finances: René Stieger, +41 79 628 08 92, rene.stieger@handballzhv.ch
Membre: Ernst Moser, +41 79 719 99 26, ernst.moser@handballzhv.ch

04 [Handball-Regionalverband Aargau Plus](#) (AG+)

Président: Dimitri Costa, +41 79 212 45 27; dimitri.costa@hrvagplus.ch
Finances: Pia Mützenberg, +41 76 447 48 74, pia.muetszenberg@hrvagplus.ch
Membre: Christoph Kneuss, +41 79 460 49 89, christoph.kneuss@hrvagplus.ch

05 [Innerschweizer Handball-Verband](#) (IHV)

Président: Pascal Müller, +41 79 471 30 52, pascal.mueller@ihv.ch
Finances: Susi Planzer, +41 79 676 93 71, susi.planzer@ihv.ch
Membre: Daniel Orthaber, +41 79 654 49 74, daniel.orthaber@ihv.ch

07 Handball-Regionalverband Nordwestschweiz (NWS)

Président: Yannick Ebi, +41 76 397 99 47, yannick.ebi@hrvnws.ch
Finances: Peter Herrmann, +41 76 315 90 26, perter.herrmann@hrvnws.ch
Membre: Fränzi Moning-Schürmann, +41 79 408 16 83, fraenzi.moning@hrvnws.ch

08 Handball-Regionalverband Bern-Jura (BeJu)

Président: Matthias Reverdin, +41 79 351 40 31, matthias.reverdin@hrvbeju.ch
Finances: Bruno Stolz, +41 79 206 08 12, bruno.stolz@hrvbeju.ch
Membre: Bruno Kunz, +41 78 709 88 77, bruno.kunz@hrvbeju.ch

10 Association Régionale de Handball Romandie (Rom)

Président: Florian Simmen, +41 79 829 27 58, florian.simmen@handball.ch
Vice-Président: Philippe Meillier, +41 76 744 38 93, philippe.meillier@rom.handball.ch
Finances: Flavien Charpentier, +41 79 408 16 51, flavien.charpentier@rom.handball.ch
Membre: Jonathan Cibran, +41 79 534 33 80, jonathan.cibran@rom.handball.ch

2.2 Adresse des régions

Il est préférable de disposer d'une adresse postale «régionale».
Ce peut être l'adresse d'un membre du comité ou une case postale.

En principe, il est possible de choisir une adresse avec le «nom de la région», c/o Fédération Suisse de Handball, Tannwaldstrasse 2, 4600 Olten. Cela doit être clarifié précisément dans chaque région et communiqué à la FSH, section Régions et Clubs, Daniel Willi.

Ces clarifications doivent être effectuées par les responsables des régions.

Les envois postaux pour la FSH arrivant à l'adresse des régions doivent être transférés en temps utile à celle-ci.

Les comités régionaux reçoivent une adresse e-mail au format «*prénom.nom@region.ch*» et une liste de destinataires impersonnelle «*comite_region@region.ch*».

Ces adresses seront créées au fur et à mesure par le service informatique de la FSH, après confirmation des nouveaux comités et communiqués aux nouveaux membres des comités régionaux correspondants.

2.3 Statuts

Les statuts en vigueur dans chaque région doivent être transmis à la FSH.

2.4 Logos

La FSH met à disposition des régions un papier à lettres unifié (charte graphique) comportant la désignation de la région et l'indication individuelle de l'expéditeur.

Les régions utilisent des enveloppes blanches sans impression.

2.5 Assemblées régionales des membres (AdM)

L'assemblée régionale des membres est organisée de manière autonome par les comités régionaux conformément à leurs statuts et à une date déterminée.

Pour toute demande, [voir les statuts de la FSH](#), art. 19.

Une invitation à l'AM/AG régionale doit parvenir à la FSH.

Un membre du comité central de la FSH ou de la direction FSH sera présent dans la mesure du possible.

Le comité régional fait ensuite parvenir une copie du procès-verbal à la section Régions et Clubs, Daniel Willi.

L'attribution de médailles / coupes aux champions suisses, vainqueurs de Coupe suisse et vainqueurs de coupes régionales est définie par les directives générales du règlement des compétitions (RC) de la FSH.

Le règlement «Départs et honneurs» - guide pour les adieux et les hommages au sein de la FSH – a été approuvé pour la dernière fois le 24 août 2018 par le comité central de la FSH.

2.6 Carte de fonctionnaire

Les membres des comités régionaux reçoivent une carte de fonctionnaire numérique de couleur rouge.

2.7 Affiliation aux fédérations régionales

Il est nécessaire de s'affilier aux associations régionales (subventions).

Les cotisations des membres sont inscrites au budget des régions.

3 Compétences et tâches des régions

3.1 Assistance de droit public

Assurer le soutien du droit public (financier ou autre) aux projets liés à la relève (sport de performance et sport populaire) et aux clubs à travers les cantons.

Les régions entretiennent, en collaboration avec la section Régions et Clubs, les relations avec les services cantonaux, en particulier les services cantonaux du fonds du sport (y compris le déclenchement des demandes annuelles pour les fonds du sport à l'attention des associations régionales) ainsi qu'avec les communautés d'intérêts cantonales du sport.

Les régions ont le devoir «d'ouvrir les portes» et de servir «d'intermédiaires».

Les demandes de nominations régionales pour les prix sportifs cantonaux et/ou locaux peuvent être soumises en coordination avec les sections Compétition, Arbitres, Promotion du handball, Sport de compétition ainsi que Régions et Clubs.

3.2 Événements régionaux

Coordination/soutien lors d'événements régionaux organisés par la section Régions et Clubs ou par d'autres sections du bureau de la FSH, en particulier la représentation, la remise des prix, etc. lors des événements régionaux ainsi que, sur demande, lors des cours de formation régionaux.

Lancement d'événements régionaux supplémentaires au sens des [statuts de la FSH](#) avec le soutien organisationnel de la FSH.

3.3 Communication

Flux de communication

La section Régions et Clubs de la FSH est l'interlocuteur principal des associations régionales. Dans le domaine de la communication des associations régionales, une coordination est assurée avec le domaine Communication, Carolin Thevenin, qui s'occupe des canaux médiatiques dans le domaine du sport de base et du sport populaire de la FSH.

Le directeur de la FSH est l'interlocuteur pour les questions de politique sportive d'ordre supérieur.

L'interlocuteur pour la FSH dans les régions est le comité central (président).

Il est garanti que lors d'un envoi important (publipostage) aux clubs, le président ou le comité des régions soit également inclus dans la liste de distribution.

Durant le championnat, un service de résultats hebdomadaire est assuré par la section Compétition.

Selon le souhait des médias, le module est adapté et configuré, contenant un programme des matchs à venir, les résultats et les classements (bloc et texte continu) par club et par ligue.

Les changements d'adresse des fonctionnaires régionaux doivent être signalés par leur club de base respectif dans «[Outil d'administration du club](#)» (VAT).

Site Internet

Chaque région est représentée par une sous-page sur le site Internet de la FSH.

Le support technique est assuré par la fédération, domaine Communication. Etant donné que depuis la centralisation, tous les clubs sont directement membres de la FSH, les « News » régionales ne seront publiées qu'en fonction de leur pertinence par le domaine communication de la FSH.

Toute autre information devra être envoyée/partagée par le comité régional ou par un club par voie électronique (mail) ou postale.

Protection des données

L'accès aux données de base est possible sur demande par les membres du comité régional.

Les conditions/raisons de [protection des données](#) correspondantes doivent être intégralement respectées.

Rapport annuel FSH

Depuis la saison 2017/18, le rapport annuel de la FSH contient une page double avec les informations générales des associations régionales de handball en Suisse.

Médias

handball.ch



<https://www.facebook.com/handballschweiz>

<https://www.youtube.com/SHVHandball>

<https://www.instagram.com/handball.ch/>

<https://www.linkedin.com/company/schweizerischer-handball-verband-shv>

<https://www.tiktok.com/@handball.ch>

3.4 Sponsors régionaux

Les régions peuvent en principe exercer un sponsoring régional, mais la décision doit être prise en amont avec les responsables des sections Marketing et Events, notamment du fait de l'exclusivité dans la branche de certains sponsors.

Il n'y a pas d'exclusivité de branche pour le format des Coupe régionales.

Le comité régional encadre les sponsors régionaux et représente la fédération à des événements régionaux.

Les régions soumettent à la FSH une synthèse des sponsors régionaux.

Les fonds fournis par les sponsors sont crédités aux régions.

Le responsable de section Marketing ou le responsable de section de la section Events sont les interlocuteurs pour répondre aux questions des régions et des clubs sur le marketing, les sponsors ou les événements.

3.5 Réception de salle

Les nouvelles salles doivent être communiquées à la section Compétition par le club local.

Ensuite, la nouvelle salle est enregistrée dans la liste des salles de la FSH au moyen du formulaire de réception officiel.

Les données sont saisies par la section Compétition dans le [Dashboard \(VAT\)](#) de la FSH et doivent ensuite être complétées par le club responsable également via le VAT.

3.6 Budget régional

Le responsable des finances du comité régional établit le budget régional en collaboration avec le responsable de section Services et Finances de la FSH → comptabilité centralisée.

La section Services et Finances collabore étroitement avec les responsables financiers des régions.

Les tâches définies des régions sont facturées via les associations régionales ou cantonales (RA, RLZ, etc.). Les prestations correspondantes doivent être inscrites au budget/compte.

Le budget des sélections régionales est auprès de l'association régionale : les sélections régionales sont représentées dans la comptabilité (bilan/compte de résultat) des régions. La responsabilité du budget et des coûts (not. établissement et controlling) incombe au responsable de section Sport d'Elite.

La FSH met à disposition les fonds nécessaires sous l'intitulé «Cotisations des membres/contribution FSH», puisque les cotisations sont encaissées de manière centralisée.

Les subventions étant allouées aux régions et devant être également justifiées, un reversement total aux régions est garanti.

Le remboursement des frais au sein de la structure régionale est réglé par le règlement des fonctionnaires FSH du 16 août 2016. Conformément à la décision du comité central du 17/18 août 2017, l'indemnité, en tant que membre du comité régional, peut être versée au club de base respectif ou sur le compte personnel (un double paiement au club, HRV et au compte personnel n'est pas possible).

Les dépenses liées par exemple aux sections pour des réunions ou à l'achat de matériel de bureau ne sont pas concernées. Ces frais peuvent être payés par le responsable de section Services et Finances sur présentation d'un justificatif et d'un décompte.

3.7 Contrôle des factures

Le même processus de contrôle des factures qu'à la FSH (double vérification) doit être respecté. Il est discuté avec chaque comité régional.

Un compte séparé est ouvert pour chaque région par l'intermédiaire de Postfinance, 3030 Berne.

La réglementation des signatures, resp. le droit de signature des comptes des associations régionales est réglé comme suit:

- Responsable des finances de l'association régionale
- Responsable de section Services & Finances FSH
- Collaborateur/Collaboratrice Finances FSH
- Autre membre du comité de l'association régionale

3.8 Compétition et Coupe

Compétition

Les championnats, y compris les matchs des moins de 13 ans (classe d'âge M13) et la Coupe suisse, sont organisés par la section Compétition en collaboration avec les clubs dans le VAT.

Les bases de planification des matchs et des championnats sont les répartitions des groupes, le calendrier et le règlement des compétitions (RC) de la FSH avec les directives générales du comité central de la FSH adaptées chaque année.

La publication a lieu début mai et le délai d'inscription est fixé à fin mai.

Coupe régionale

La Coupe régionale est organisée dans chaque région par la section Compétition. Le week-end final de la Coupe régionale est planifié, organisé et réalisé en collaboration avec les clubs locaux de l'association régionale correspondante.

Les critères d'inscription sont réglés en coopération avec les comités régionaux.

Les matchs peuvent être consultés sur le site [Internet de la FSH > Matchcenter > Coupe > Régions](#) et sont tirés au sort tour par tour.

Les tournois finaux régionaux, avec toutes les catégories disputées dans la région, sont organisés par un club à la date définie dans l'agenda FSH (R-Cup).

Les médailles et la coupe pour les finalistes régionaux sont définies par les directives générales du [RC de la FSH](#) et remises par les membres du comité régional.

Forme de jeu libre

Le déroulement des matchs pour les classes d'âge 30Plus est planifié, organisé et réalisé par la section Compétition.

Les directives relatives à la forme de jeu libre, publiées intégralement dans le [règlement des Compétitions \(RC\) FSH](#), en constituent la base.

Celles-ci sont communiquées activement chaque année aux clubs membres après l'établissement du calendrier des matchs, avant le début de la compétition.

Handball en plein air (par ex. Grossfeld-Cup)

La planification, la coordination, le déroulement et la réalisation de la Grossfeldcup (GFC) annuelle sont assurés par la section Compétition en collaboration avec les clubs.

Beach handball

La planification, la coordination, le déroulement et la réalisation sont assurés par la section Compétition en collaboration avec le domaine spécialisé Beach handball et les clubs.

Outre le championnat suisse annuel de beach handball (CS BHb), un tour annuel de beach handball pour adultes et adolescents est proposé en coordination avec les clubs intéressés.

Tournois

Il n'existe pas de directives d'organisation de la part de la FSH pour les tournois des clubs. (Attention: les rémunérations des arbitres sont réglées dans le [RC FSH](#) et doivent être prises en compte).

Les clubs peuvent eux-mêmes faire connaître leurs annonces de tournois directement à la communauté de handball via le [site Internet de la FSH](#).

3.9 Promotion du handball

Journées de handball pour enfants M11, M9, M7

Les journées de handball pour enfants de tout type sont coordonnées de manière centralisée par la section Compétition en [collaboration avec les clubs](#).

Les directives et les explications de la section Promotion du Handball constituent la base de cette coordination.

Celles-ci sont communiquées chaque année aux clubs affiliés avant l'inscription réglementaire pour la saison prochaine.

Handball à l'école

Programme Handball fait Ecole (HfE)

Le programme HfE est géré et exécuté de manière centralisée par la section Promotion du Handball en étroite collaboration avec les clubs.

Tournois de handball scolaire

Les tournois de handball scolaire sont étroitement liés au programme HfE. Leur planification, coordination, exécution et réalisation sont le fait par la section Promotion du Handball en étroite collaboration avec les clubs respectivement les coordinateurs HfE des clubs.

Les «Championnats régionaux de handball scolaire» (RSM) et le handball scolaire sont planifiés, organisés et réalisés directement par la section Promotion du Handball avec un club membre de l'association régionale correspondante.

Les cérémonies de remise des prix lors des RSM et des SHSM sont organisées par les membres de l'association régionale concernée.

3.10 Sélections régionales

Dans chaque région, il y a une sélection régionale et une sélection de talents par sexe (AG+ et NWS, une sélection féminine commune).

Les journées d'entraînement et de tournoi SR sont harmonisées dans toute la Suisse. Les dates sont fixées par la section Sport d'Elite et les halles indispensables sont réservées par la section Sport d'Elite.

La FSH remet aux entraîneurs de SR un contrat standard assorti d'un cahier des charges (signature du directeur de la FSH et du responsable de section Sport d'Elite FSH, comité régional et titulaire du poste).

La charge totale des entraîneurs chefs est de 28 à 30 jours (5 jours de tournois, 10 à 12 jours d'entraînements, 6 jours de prospection, 2 à 3 jours de formation continue et 4 à 5 jours d'administration).

Le budget des sélections régionales incombe à l'association régionale. Le responsable de section Services et Finances est responsable de la gestion financière (débiteurs / créanciers).

Tous les détails sont réglementés dans le Manuel des sélections régionales

<https://www.handball.ch/fr/leistungssport/regionalauswahlen/>

3.11 Centres régionaux d'entraînement

Les centres régionaux d'entraînement dans les régions AG+ (RLZ 1), IHV (RAZ) et NWZ (RLZ) sont sous la gestion directe de la fédération, du responsable Sport d'Elite de la FSH.

Les centres d'entraînement qui ne seront pas directement gérés par la fédération bénéficieront d'un encadrement.

Les réservations des salles sont effectuées par la section Sport d'Elite.

3.12 Formation

Les cours de formation continue Arbitres et observateurs sont organisés par la section Arbitres.

Les cours pour les chronométreurs-liveticker (LT-ZN) sont publiés en permanence et selon la demande par la section Formation de la FSH.

3.13 Réductions

Comme pour les collaborateurs et collaboratrices de la FSH, les fonctionnaires régionaux ont accès à la boutique en ligne k-sales et bénéficient d'un rabais de 50% sur les articles ERIMA:

<https://erima.k-sales-shop.ch/registration-shv/>

3.14 Archives et entrepôt

Pour l'archivage des comptabilités régionales ou des documents importants, les archives/entrepôts centraux à Olten (en dehors du secrétariat) sont à disposition.

L'accès est possible avec prise de rendez-vous préalable (département régions et clubs FSH).

4 Fédération Suisse de Handball

4.1 Interlocuteurs : Direction



Directeur général et Réseaux

Jürgen Krucker
jurgen.krucker@handball.ch
+41 79 769 23 68



Finances & Services

Maik Born
Responsable
maik.born@handball.ch
+41 76 565 07 59



Sport d'élite

Ingo Meckes
Responsable
ingo.meckes@handball.ch
+41 79 415 58 51



Participation

Delia Dünser
Responsable
delia.duenser@handball.ch
+41 78 884 97 02

4.2 Interlocuteurs : Responsables



Section Championnat (ASB)

Jonas Schneider
Responsable
jonas.schneider@handball.ch
+41 31 370 70 05



Section Arbitres (ASR)

Stephan Summ
Responsable
stephan.summ@handball.ch
+41 76 607 39 32



Section Régions et clubs (ARV)

Daniel Willi
Responsable
daniel.willi@handball.ch
+41 76 375 75 75



Section Promotion du handball (AHF)

Dominique Meier
Responsable
dominique.meier@handball.ch
+41 31 370 70 25



Section Formation (AAB)

Franziska Röthlisberger
Responsable
franziska.roethlisberger@handball.ch
+41 79 247 38 87



Section de la relève (Nw LS)

Nico Peter
Responsable
nico.peter@handball.ch
+41 79 521 68 09

Section Marketing (AMT)



Roger Keller
Responsable
roger.keller@handball.ch
+41 79 666 37 88

Section Événements (AEV)



Marco Muccione
Responsable
marco.muccione@handball.ch
+41 31 370 70 22

Communication FSH (Kom)



Raphael Bischof
Responsable
raphael.bischof@handball.ch
+41 31 529 29 17

Communication Sport de base/sport populaire/traductions de -fr



Carolin Thevenin
Communication
carolin.thevenin@handball.ch
+41 31 370 70 26

Ligues



Andrina Held
Responsable
andrina.held@handball.ch
+41 79 948 15 84

4.3 Liens vers la FSH

FSH	Site Internet
Comité Central	https://www.handball.ch/fr/verband/zentralvorstand/
Commissions stratégiques	https://www.handball.ch/fr/verband/strategische-ausschuesse/
Direction	https://www.handball.ch/fr/verband/geschaeftsstelle/team/
Collaborateurs	https://www.handball.ch/fr/verband/geschaeftsstelle/team/
Régions	https://www.handball.ch/fr/regionen/

4.4 Membres

Clubs

Régions	Nombre de clubs
HRV OST	44
ZHV	36
HRV Aargau-Plus	30
IHV	25
HRV NWS	28
HRV Bern-Jura	32
ARH Romandie	25
Total	220

État au 17 septembre 2022

Fonctionnaires

Plusieurs centaines de fonctionnaires s'engagent pour le handball dans toute la Suisse.

La FSH les remercie, entre autres, par une carte de fonctionnaire numérique qui atteste de leur engagement bénévole.

Joueuses et joueurs inscrites/inscrits à la fin de la saison 2021/22 (selon le rapport annuel)

	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	Aktive	Inaktive														
Männer	5'960	1'742	5'912	1'771	6'709	1'517	6'379	1'612	6'155	1'462	6'042	1'282	5'459	1'654	5'782	1'375
Juniororen	5'441	---	5'424	---	4'527	---	4'510	---	4'490	---	4'539	---	4'497	---	4'508	---
Frauen	2'481	684	2'542	678	2'604	624	2'366	701	2'323	679	2'161	533	1'988	646	2'190	505
Juniorinnen	2'326	---	2'370	---	2'420	---	2'476	---	2'532	---	2'589	---	2'500	---	2'522	---
Kinderhandball*	2'784	---	3'439	---	3'760	---	3'883	---	3'690	---	3'729	---	3'437	---	3'449	---
Total	18'992	2'426	19'687	2'449	20'020	2'141	19'614	2'313	19'190	2'141	19'060	1'815	17'881	2'300	18'451	1'880
	21'418		22'136		22'161		21'927		21'331		20'875		20'181		20'331	

4.5 Organisations partenaires de la FSH

Organisation partenaire	Site Internet
OFSPPO	http://www.baspo.admin.ch/
CeHI	http://www.cehi.ch/de/cehi/default.htm
Cool & Clean	http://www.coolandclean.ch/
EHF	http://www.eurohandball.com/
IHF	http://www.ihf.info/
Jeunesse +Sport	http://www.jugendundsport.ch
Aide sportive	http://www.sporthilfe.ch/de.html
Sport-Toto	https://www.sport-toto.ch/
Swiss Olympic	http://www.swissolympic.ch/Home
Fédération suisse de gymnastique	https://www.stv-fsg.ch/
fit4future foundation	https://www.fit-4-future.ch/
Association suisse d'éducation physique à l'école	https://www.svss.ch/
Vereinscoaching	https://vereinscoaching.ch/

4.6 Bureau FSH à Olten

Bureau à Olten

Fédération Suisse de Handball (FSH)
Tannwaldstrasse 2
4601 Olten

Tél: 031 370 70 00

Mail: shv-fsh@handball.ch

Joignabilité et heures d'ouverture du bureau

Lu – Ve 08h00 – 17h00

(en juillet et août, les heures d'ouverture sont réduites ; voir la publication sur le site Internet)

Au 4ème étage

5 Modifications et entrée en vigueur

Les modifications et les contributions au manuel sont collectées par daniel.willi@handball.ch et mises à jour périodiquement.

La version actuelle «Manuel des régions de la FSH» entre en vigueur le **15 novembre 2022**. Elle remplace la version du 23 décembre 2019 (de), du 10 décembre 2018 (fr) ou du 3 janvier 2023 (de/fr).